

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°24/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Jean-Pierre **DEBRAY** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Excusés : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé du Maire

Je vous présente le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Commune, lequel peut se résumer comme suit en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses

Elles s'élèvent à **6 289 708,00 €**.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 1.813.816,93 €.
- Chapitre 012 - Charges de Personnel 3.425.742,28 €.
- Chapitre 014 – Atténuation de produits 60.694,00 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 472.542,14 €.

- Chapitre 66 - Charges Financières..... 95.158,51 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... 1.754,61 €.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections 419.999,53 €.

B - Recettes

Elles sont réalisées à hauteur de **7 909 514,25 €**.

- Chapitre 002 – Excédent 2019 reporté..... 845.850,41 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 91.708,79 €.
- Chapitre 70 – Produits des services 795.942,13 €.
- Chapitre 73 – Impôts et Taxes 3.704.808,44 €.
- Chapitre 74 – Dotations et participations..... 2.250.477,67 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 165.130,03 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels 4.020,00 €.
- Chapitre 78 – Reprises sur provisions..... 1.824,61 €.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections 49.752,17 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent 2020 d'un montant de **1 619 806,25 €**.

Je précise que cet excédent sera maintenu à hauteur de **693 826,93 €** en section de fonctionnement du Budget Primitif 2021. Une affectation à hauteur de **925 979,32 €** sera effectuée en recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Les dépenses s'élèvent à **3 214 618,11 €**, à savoir :

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts 589.112,44 €.
- Chapitres 20-21-23 – Acquisitions et travaux..... 2.573.733,50 €.
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections 51.772,17 €.

B - Recettes

D'un montant de **3 083 638,79 €**, les recettes sont les suivantes

- Chapitre 001 – Excédent d'investissement 2020..... 385.567,18 €
- Chapitre 10 – Dotations 434.661,08 €.
- Chapitre 13 – Subventions 363.411,00 €.
- Chapitre 16 – Emprunts et cautions 1.480.000,00 €.
- Chapitre 28 – Amortissements 419.999,53 €.

La section d'Investissement fait donc apparaître un déficit 2020 d'un montant de **130 979,32 €** qui sera inscrit en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil est appelé à statuer -étant entendu que Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote sauf pour l'affectation du résultat.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le Compte Administratif 2020 du budget général de la commune, tel que présenté dans l'exposé du Maire.

☞ Maintien à hauteur de 693 826,93 € l'excédent de fonctionnement 2020 qui sera inscrit en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

☞ Affecte une somme de 925 979,32 € qui sera inscrite en recette d'investissement du Budget Primitif 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 09 avril 2021
Le Maire,

